

H A Y A S A

Union des étudiants arméniens «Hayasa»

Les objectifs de l'Union des étudiants arméniens de Belgique «Hayasa» sont les suivants:

1. Rassembler et soutenir les étudiants et la jeunesse arménienne
2. Conserver et répandre les valeurs historiques et culturelles arméniennes
3. Inciter à apprendre la langue arménienne et l'histoire de l'Arménie
4. Renforcer le lien avec la patrie
5. Collaborer avec les organisations similaires de la patrie et de la diaspora

Règlement

1. L'Union est composée:

- des membres de l'Union
- du Conseil des étudiants
- du Conseil d'administration

2. Conseil des étudiants:

2.1 Le Conseil des étudiants est responsable de la réalisation adéquate des objectifs de l'Union

2.2 Les activités de l'Union sont basées uniquement sur les décisions du Conseil d'étudiants

2.3 Les décisions du Conseil d'étudiants sont prises au biais d'un vote, par la majorité des voix.

2.4 Le nombre maximal des membres du Conseil des étudiants est de 15 personnes.

2.5 La composition du Conseil des étudiants est revue une fois par an et est sujette à des changements.

3. Le Conseil d'administration:

3.1 Le Conseil d'administration est responsable du fonctionnement optimal et efficace de l'Union.

3.2 Le Conseil d'administration est composé :

- D'un président de l'Union : est le responsable principal du fonctionnement de l'Union et agit selon les décisions du Conseil des étudiants, organise les activités des groupes de travail, organise et dirige les rassemblements du Conseil des étudiants.
- D'un secrétaire : garantit l'information et effectue un compte-rendu des rassemblements du Conseil des étudiants.
- D'un trésorier : surveille les finances et présente un compte-rendu.

H A Y A S A

- De différents groupes de travail : organisent des activités dans les domaines préétablis par le Conseil des étudiants. Il y a une personne responsable pour chaque groupe de travail.

3.3 Le président de l'Union, le secrétaire et le trésorier, qui sont tous des membres du Conseil d'administration, sont choisis par le Conseil des étudiants (ils sont eux-mêmes membres du Conseil des étudiants) pour 1 an.

3.4 Le président de l'Union est un membre du Conseil d'étudiants sans droit de vote.

3.5 Les candidats proposés par le Conseil d'administration sont choisis par un vote anonyme.

3.6 L'élection du président est accompagnée de discussion et d'établissement du plan des activités de l'Union.

4. Chaque étudiant et jeune, qui est favorable aux objectifs de l'Union et qui accepte le règlement de celle-ci peut en devenir membre avec l'accord du Conseil d'étudiants.

5. Chaque membre de l'Union peut choisir son statut au sein de celle-ci : actif ou ordinaire. Les membres actifs de l'Union, à la différence des membres ordinaires, participent aux activités d'organisation.

6. Chaque membre doit respecter les autres membres de l'Union.

7. Chaque membre actif de l'Union peut faire partie d'un des groupes de travail.

8. La cotisation annuelle est de 12 euros.

9. Le règlement de l'Union peut être modifié suite à une proposition du Conseil des étudiants.

Les membres du Conseil des étudiants sont:

Aghasaryan Mariam

Baghdasaryan Tigran

Galstyan Tatevik

Martirosyan Ruben

Nersesian Mariam

Petrossian Gevorg

Tamiryan Ani

Tamiryan Anna

Voskanyan Artur

Voskanyan Gevorg